



**Mairie de DAOULAS**  
17 route de Loperhet  
BP 4028 - 29460 DAOULAS

Tél.: **02 98 25 80 19**  
Mél: **info@daoulas.com**  
**www.daoulas.bzh**

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Le Matin  
du Lundi au Samedi  
9h00 - 12h00

L'Après-midi  
du Lundi au Vendredi  
14h00 - 17h30

#### Votre bulletin municipal par courriel :

RAPPEL : vous pouvez recevoir votre bulletin municipal par courrier électronique dès sa parution. Pour cela, il vous suffit de nous transmettre votre adresse de courriel si vous souhaitez le recevoir, en nous écrivant à : **info@daoulas.com**

Vous pourrez vous désinscrire à tout moment de la même manière. Ce service est évidemment gratuit et il n'est pas nécessaire d'habiter Daoulas pour en bénéficier.

Retrouvez votre commune  
sur Facebook :  
[https://www.facebook.com/  
Mairie-de-Daoulas-  
509295375902676/](https://www.facebook.com/Mairie-de-Daoulas-509295375902676/)

Scannez et likez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unifac gratuite sur untag.io/app



Pour faire paraître une information ou une annonce dans le bulletin des mois de  
**FEVRIER**

faites parvenir votre texte pour le  
**Jeu**di 17 Janvier par mel à  
**info@daoulas.com**

**KELEIER AR MIZ**  
bulletin municipal édité par la  
Commune de Daoulas,  
Mairie - 17 route de Loperhet  
BP 4028 - 29460 DAOULAS  
Directeur de la publication et responsable de la  
rédaction : Jean-Claude LE TYRANT, maire  
Imprimé par la Mairie de Daoulas. Gratuit.

Le Maire et l'ensemble du conseil  
municipal vous souhaitent à toutes et  
à tous de joyeuses fêtes de fin d'année !



**OPERATION 2018**  
**PÈRE NOËL**  
**VERT**  
du  
**COMITE DE DAOULAS**  
**Collecte de**  
**jouets neufs**  
Pour des enfants de **1 à 12 ans**

MERCI d'aider le Père Noël en déposant vos jouets **EN MAIRIE** de

Daoulas, Dirinon, Hanvec, Irvillac, Le Faou,  
L'hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas,  
Loperhet, St Urbain

jusqu'au **SAMEDI**

**8 Décembre**



3 bis, Route de la Gare 29460 Daoulas

02 98 25 92 20

<https://spf-daoulas.blog4ever.com>

## Etat civil

### Décès :

Mme Jacqueline CESARD, Vve SALVADORI, le 04 novembre.  
M. Jean-André AUGEN, le 11 novembre.

### Mariage :

Virginie PREVOSTO et Didier PONS, le 10 novembre.

## Urbanisme

### Déclaration préalable :

PERON, 41A rte de Quimper, abri de terrasse  
GUILLOU, 13 rue Bel Air, Remplacement d'huisseries  
LE MOAL, Rosmelec, Changement de fenêtres  
Les Amis du Vin, 6C rte de Quimper, Ravalement  
OGOR, 4 chemin des Aulnes, Abri de jardin  
VAILLANT, 6 rte de Loperhet, Isolation extérieure  
LE GALL, 40 rte de Quimper, Division en vue de construire  
GUEDES, 20 rue Pen ar Guer, Création d'un accès carrossable  
CORRE, 11 rte de Brest, Pose de vélux

### Permis de construire :

LE BOT, rue Karn ar March, Maison d'habitation

## Recensement militaire

Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire. Filles et garçons, inscrivez-vous : soit à la mairie (apporter livret de famille et pièce d'identité), **soit en ligne en créant un compte gratuit sur le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)**, puis accédez à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire ». Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle est obligatoire.

## Pôle social / CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Daoulas / Pôle Social du Pays de Daoulas propose ses services 7 jours / 7 :

### Services d'aide et d'accompagnement à domicile

*Aide et Accompagnement des personnes adultes*

*Garde d'enfants de plus de 3 ans.*

### Service de Soins Infirmiers à Domicile

*CCAS de Daoulas - Place St Yves*

*Tel : 02 98 25 84 23 - Email : [ccas.daoulas@wanadoo.fr](mailto:ccas.daoulas@wanadoo.fr)*

## Amicale des Retraités de Daoulas

L'assemblée générale de l'amicale aura lieu **Samedi 8 décembre 2018 à 10h30 à la salle Keromnès (stade)**. Le renouvellement des adhésions pour l'année 2019 avec remise des timbres se fera à l'issue de l'AG. Puis, nous nous retrouverons au restaurant LE VALY à Daoulas pour partager le repas annuel de l'amicale, à 12h30. *Carte adhérent+timbre : 15 € / Carte adhérent+timbre+repas : 43 €*. Inscriptions pour le repas avant le 4 décembre auprès des membres du bureau au 02 98 25 81 81 ou 02 98 25 88 10. *Les membres du bureau espèrent que vous viendrez nombreux. Merci à tous !*

*La Présidente*

## 2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !

### Communiqué du Syndicat de bassin de l'Elorn

**Vous le savez peut-être, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Loi Labbé interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Mais vous l'ignorez peut-être, cette même loi interdit aussi aux jardiniers amateurs de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dans leur jardin à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Alors que faire pour entretenir son jardin sans désherbants, anti-mousse et autres fongicides ?** Le désherbage manuel ou le désherbage thermique permettent de contrôler la pousse de la végétation dans les allées, cours, potagers et massifs : binette, sarcloir, racloir, couteau à désherber sont autant d'outils pour enlever la mousse, les herbes indésirables, les pissenlits, etc. Eau chaude, désherbeur thermique à flamme ou nettoyeur chauffant à haute pression vont détruire les petites herbes, plantules et mousses. Un géotextile peut également être mis sous le gravillon des allées pour limiter la pousse des herbes indésirables et faciliter l'arrachage des repousses. La tondeuse et le rotofil vont permettre de contrôler la pousse des herbes dans les allées. Le paillage des parterres avec des broyats de végétaux, de l'écorce, de la paille ou encore de l'herbe sèche ou des feuilles mortes, limite la pousse des herbes et maintient l'humidité du sol autour des plantations. Le paillage peut être complété par des plantes couvre-sol qui, à terme, vont recouvrir le parterre qui n'aura plus besoin d'être désherbé. Au potager, les paillis vont également avoir l'avantage de protéger les cultures contre les limaces qui, comme avec de la cendre, vont s'y engluer. Tondre haut la pelouse (entre 6 et 10 cm) permet de limiter la pousse des indésirables et d'éviter l'apparition de mousse. Comme dans les parterres, les plantes à racine pivotante (pissenlits) peuvent s'enlever au couteau à désherber qui permet d'aller chercher la racine en profondeur. Le passage d'un scarificateur ou l'épandage de cendre ou de chaux vive permettent de supprimer la mousse. La suppression de la mousse laissant le gazon dégarni, il est souvent nécessaire de ressemer.

**Vinaigre et gros sel à bannir !** Le vinaigre et le gros sel n'ont pas vocation à être utilisés comme désherbants car ils perturbent la vie du sol : le vinaigre, tout comme d'autres produits à base d'acide, appauvrit le sol en l'acidifiant, le gros sel stérilise le sol. De manière générale, les produits à usage domestique (détergents par exemple) ou encore destinés au nettoyage des façades ou toitures sont interdits au jardin.

**Alors que faire des produits dont je ne vais plus pouvoir me servir ?** Les produits phytosanitaires non utilisés sont à déposer, dans leur emballage d'origine, à la déchèterie. Les emballages vides doivent également y être déposés car ils peuvent contenir des résidus toxiques.

**Des animations sur les techniques de jardinage au naturel seront proposées à l'attention des particuliers venant déposer leurs produits en déchèterie :**

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre de 9h à 12h à Daoulas, et de 14h à 17h à Plouédern (St Eloy)**

### Pour en savoir plus :

Site Internet de la Maison de la Consommation et de l'Environnement  
<https://www.mce-info.org/publications/livrets-et-fiches/>  
fiches et guides sur le désherbage et le jardinage au naturel

Site Internet du Syndicat de bassin de l'Elorn  
<http://bassin-elorn.fr/eadanslaville/desherbages/>  
les bons gestes au jardin (Jardifiches) et réglementation phytosanitaire

## Je démarre mon jardin (rappel)

La Communauté de communes propose un atelier « Je démarre mon jardin » Samedi 15 décembre 2018 de 9h à 12h en Mairie de Daoulas : De nombreux nouveaux propriétaires ou locataires de maison se retrouvent face à un nouvel espace à apprivoiser : un jardin. Mais comment aménager judicieusement ce nouvel espace, faire les bons choix de végétaux selon la place et le temps dont on dispose, réfléchir les accès, la création d'un potager et tout cela en envisageant de se passer de pesticides ? Dans le cadre du programme « défi territoire sans pesticides », la Maison de la Bio et la Maison de la Consommation proposent une animation à destination des nouveaux jardiniers sur le thème : « Comment démarrer un jardin au naturel ? » : faire connaître les solutions de jardinage au naturel dès la conception du jardin ; permettre aux jardiniers de réfléchir leurs aménagements en pensant à l'entretien futur ; essayer les bonnes pratiques de jardinage au naturel sans pesticides ni production de déchets.

Atelier pour 20 à 25 personnes. Inscription obligatoire auprès du service environnement de la CCPLD :

[environnement@ccpld.bzh](mailto:environnement@ccpld.bzh) - 02 98 21 34 49

## Braderie de Jouets

La boutique solidaire du Secours Populaire de Daoulas vous propose pour Noël une Braderie de Jouets à petits prix, et toujours des vêtements en très bon état, des bibelots, du linge de maison, des livres... Ouvert à tous !

**Samedi 1<sup>er</sup> Décembre à partir de 9h00 au local du Secours Populaire, 3 rue de la Gare à Daoulas**

Venez nombreux !

Les fonds récoltés permettent une aide alimentaire pour les familles qui en ont besoin dans le Pays de Daoulas. Dépôts de vêtements possibles lors des braderies ou lors de nos permanences du mardi matin et mercredi après-midi, sinon possibilité de déposer sous l'abri.

## Téléthon 2018

Le judo Club du Canton de Daoulas associé au Club d'Aikido, organisent en faveur du Téléthon des

**Combats de Sumos ludiques**

(sumos gonflables)

**Dimanche 09 décembre de 14h à 18h**

**au Dojo de Coat Mez**

Participation 2 euros - Ventes de crêpes, boissons...

Ouvert à tous, enfants et adultes, rigolade assurée !

De plus, des démos de judo et d'aikido seront présentées, avec initiation possible. Toutes les recettes de cette action seront reversées au Téléthon.

## Cabinet de Sage-femme

Mme Anaëlle PICARD, Sage-femme, vous informe que le cabinet qui était situé dans l'écoquartier du Pouligou a été transféré au nouveau Pôle Santé situé à Loperhet, à seulement 10 minutes de l'ancien cabinet. Elle vous présentera avec plaisir ces nouveaux locaux lors de votre prochaine visite !

## Asambles

**Journée de visite « Minoteries d'hier à aujourd'hui »  
Vendredi 14 décembre**

Sortie guidée toute la journée par Benoit Huot président de l'Association des Moulins du Finistère. Matin : Rendez-vous au moulin de Kergaeric à Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h en compagnie de son propriétaire Jacques Poulmarc'h, l'ancien minotier qui le fit fonctionner jusqu'en 1994, où il produisait 3 tonnes de farine par jour. Il nous racontera l'histoire de la meunerie traditionnelle. Après-midi : Visite de la minoterie moderne Francès à Bohars, au bord de la Penfeld, dirigée par Jean François Jaffrès qui perpétue la tradition familiale de meuniers-artisans. L'entreprise emploie 15 salariés et produit 6.000 tonnes de farine par an en 50 qualités différentes pour le Finistère, les Côtes d'Armor et le Morbihan.

[asambles.logonna@gmail.com](mailto:asambles.logonna@gmail.com) - [www.asambles.fr](http://www.asambles.fr)

## Conférence Santé à Plouédern

La commune de Plouédern a sollicité « Vas-Y : Santé, bien-être et vie pratique » de la Fondation Ildys pour organiser une conférence-débat

**« Pour le bon usage des médicaments »**

**Mardi 4 décembre 14h30 - Salle Neptune à Plouédern**

**Gratuit – Ouvert à tous**

La conférence sera animée par le Dr Buyse, Pharmacien de la Fondation Ildys et le Dr Moinard, médecin coordonnateur au sein de l'EHPAD St Vincent Lannouchen, Landivisiau.

Les médicaments indispensables à notre santé ne s'utilisent pas de façon anodine. Dans certains cas (mauvais dosage, traitements multiples) leur consommation peut avoir des effets indésirables, on parle alors de iatrogénie médicamenteuse. Les seniors sont particulièrement exposés à ce risque du fait de modifications physiologiques. De même, aux risques liés à la polyopathie, s'ajoutent ceux liés à la polymédication et à la multiplicité de prescripteurs.

Dr Buyse et Dr Moinard donneront des informations à ce sujet et apporteront des réponses à vos questionnements.

La conférence sera suivie d'une collation conviviale permettant de prolonger les échanges.

Cette action est soutenue par le conseil Départemental du Finistère et l'Agence Régionale de Santé.

Renseignements : Jérôme Hergouarch au 06 16 45 96 75

## Prélèvement à la source

Que vous soyez employeur ou particulier, concernant le paiement à la source de vos impôts sur le revenu, les déductions ou crédits d'impôts relatifs à certaines dépenses (emploi à domicile, cotisation syndicale, don à une association, investissement locatif...), retrouvez toutes les informations sur le site internet du Ministère des Finances :

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**Le prélèvement à la source,  
c'est à compter du 1er janvier 2019 !**

## Contacts utiles :

**Urgences médicales**  
(WE, nuit, jours fériés)  
(SAMU, médecin ou dentiste  
de garde) : **15**

**Pompiers : 18**

**Gendarmerie : 17**  
ou 02 98 25 80 06

**Centre Antipoison (Rennes)**  
02 99 59 22 22

**Pharmacie de garde**  
(serveur vocal)  
3237 (0,34 euro/min)

**Assainissement collectif**  
02 98 85 49 66  
ou 06 11 74 64 98

**EDF (sécurité)**  
09 72 67 50 29  
(appel local)

**GDF (sécurité)**  
02 98 02 02 22

**EAU (Veolia)**  
09 69 32 35 29  
(appel local)

**Presse locale**  
**Ouest-France :**  
Nelly TONNARD  
au 06 51 79 16 32  
tonnardn@gmail.com  
**Le Télégramme :**  
Rédaction de Landerneau  
02 98 85 03 29  
Bruno INIZAN  
brunotelegramme@yahoo.fr

Retrouvez toute  
l'administration publique sur  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Collecte des ordures ménagères :

Le ramassage s'effectue le  
MERCREDI à partir de 5h du matin.

**Bacs verts : 5 et 19 décembre**  
3, 17 et 31 janvier

**Bacs jaunes : 12 et 26 décembre**  
10 et 24 janvier

*Nota : retrouvez le calendrier annuel  
de la collecte sur internet :*

[www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)  
(rubrique Environnement)

*Vous pouvez également vous le  
procurer à l'accueil de la mairie.*

*Pour tout renseignement sur le  
fonctionnement de la collecte,  
contactez le Service environnement de  
la Communauté de communes :*  
**02 98 21 34 49**



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

C'EST  
LA SAISON  
DE LA  
GRIPPE.  
VACCINONS-NOUS.

La vaccination est le premier geste pour vous protéger de la grippe,  
si vous avez 65 ans et plus, si vous êtes atteint d'une maladie chronique  
ou si vous êtes une femme enceinte. Parlez-en à votre médecin.

**NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER.**



[msa.fr](http://msa.fr)

Ref. : 11854/09-2018

## L'agenda du mois de Décembre 2018

Quand	Où	Organisateur	Evènement / Activité
Merc.05/12 18h30	Logonna-D. S. Kéjadenn	Asambles	Conférence gratuite : « L'accueil des réfugiés espagnols dans le Finistère »
Sam.08/12 14h-18h	Irvillac Recyclerie	Association Ribine	Après-midi « très hotte » ! Vente spéciale Noël
Sam.15/12 9h-12h	Daoulas Mairie	Maison de la Bio, CCPLD, MCE	Atelier « Je démarre mon jardin »